

|                                                                                   |                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | <b>Séance publique du 23 septembre 2021</b>                                       | <b>N° 2021-488</b>  |

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET  
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre  
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre  
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre  
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre  
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre  
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre  
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre  
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre  
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre  
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                                                 |                                                                                         |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>Conseil du 23 septembre 2021</b>                                                     | <b>Délibération</b> |
|                                                                                                                 | Direction ressources et ingénierie financière<br><br>Service dette et partenariat privé | <b>N° 2021-488</b>  |

---

**BRUGES - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 10 logements individuels locatifs, rue des Ecoles - Emprunts d'un montant total de 1 513 463 euros, des types PLAI, PLUS et Booster, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation**

---

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) MESOLIA HABITAT a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS) et Prêt Booster, d'un montant global de 1 513 463 €, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et la construction de 10 logements individuels locatifs (4 PLAI et 6 PLUS), rue des Ecoles à Bruges.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article 2298 du Code civil,

**VU** la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013, reçue à la préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations,

**VU** la décision de financement numéro 20173306300055 du 27 novembre 2017 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,

**VU** le contrat de prêt n° 122805, ligne 5429685 de 214 013 € (PLAI Foncier), ligne 5429684 (PLAI) de 303 772 €, ligne 5429683 de 321 020 € (PLUS foncier), ligne 5429682 de 524 658 € (PLUS) et ligne 5429686 de 150 000 € (Prêt Booster), ci-annexé, signé le 5 mai 2021 par la Caisse des dépôts et consignations et le 11 mai 2021 par la société anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT, emprunteur,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande précitée, formulée par la société anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie

métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017, reçue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017, et annexée à ladite délibération,

## DECIDE

**Article 1** : d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 122805, ligne 5429685 de 214 013 € (PLAI Foncier), ligne 5429684 (PLAI) de 303 772 €, ligne 5429683 de 321 020 € (PLUS foncier), ligne 5429682 de 524 658 € (PLUS) et ligne 5429686 de 150 000 € (Prêt Booster), joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de financer la charge foncière et la construction de 10 logements individuels locatifs (4 PLAI et 6 PLUS), rue des Ecoles à Bruges, selon les caractéristiques financières des prêts et aux charges et conditions dudit contrat,

**Article 2** : d'accorder sa garantie pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

**Article 3** : de s'engager, au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec accusé de réception de la caisse des dépôts et consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

**Article 4** : de s'engager, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

**Article 5** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie à intervenir avec la société anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

|                                                      |                           |
|------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :<br/>29 SEPTEMBRE 2021</b> | Pour expédition conforme, |
| <b>PUBLIÉ LE :<br/>29 SEPTEMBRE 2021</b>             | la Vice-présidente,       |
|                                                      | Madame Véronique FERREIRA |